



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021

Mairie de Groissiat

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

Excusée : Madame **Stéphanie VOLLE.**

Secrétaire de séance : Monsieur **Sébastien BRULHART.**

Date de convocation : 03 septembre 2021.

Approbation du compte rendu de la séance du mardi 20 juillet 2021

Compte rendu des décisions du Maire

Madame le Maire explique, qu'à la suite d'incidents liés à la divagation des chiens sur la voie douce, Haut Bugey Agglomération a demandé à l'ensemble des maires des communes concernées de prendre un arrêté municipal relatif à la circulation et à la divagation des chiens sur la voie douce notamment.

Comptes rendus des commissions

1/ Commission finances – juridique – informatique :

FINANCES :

- Point sur le règlement des factures en cours, RAS.
- Trésorerie toujours largement positive.
- Comparatif budget/réalisé, on est en ligne avec le prévisionnel.

JURIDIQUE :

- Prévoir la reprise du règlement de la location salle des fêtes et chapiteaux.
- Revoir contrats assurances pour la fin d'année.

DIVERS :

- Installation du tableau numérique classe des CP.
- Nettoyage approfondi de l'école de l'église courant août.
- Déménagement des bureaux d'accueil jeudi matin.
- Cimetière : Validation du devis pour aménagement paysager vers le columbarium. A la suite des récents travaux, il a été décidé de laisser, dorénavant, le portail ouvert côté voie Romaine afin de faciliter l'accès des visiteurs.

Les familles qui se sont manifestées suite à la mise en place de panneaux devant certaines tombes, seront recontactées. Une demi-douzaine de signalements seulement ont été faits depuis novembre 2020 et aucune de ces familles n'a pu fournir un document établissant la concession.

2/ Commission travaux – forêt :

. Bureaux mairie : l'intervention du menuisier doit se terminer d'ici une quinzaine de jours.

En revanche, l'électricien ne s'est toujours pas manifesté pour l'installation de l'interphone.

. Toit école : les travaux se sont terminés le 31 août, parfaitement dans les délais, juste avant la rentrée scolaire.

. une barrière a été mise en place derrière l'église suite à l'arrachage d'une haie de buis secs.

. La découpe du mur du parking de la résidence Bassompierre suivra prochainement : complément aux travaux d'amélioration de la visibilité en sortie de parking.

. Les réfections du terre-plein central de la Grande Rue seront également programmées.

. Forêt : une vente de bois déperissant aura lieu le 28 septembre. Nous laissons le soin aux services de l'ONF de gérer pour le compte de la Commune.

3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :

Scolaire

Rentrée 2021/22 / 109 inscrits + 1 arrivée en octobre.

L'effectif évolue avec des arrivées durant l'été, liées à des déménagements ou situation familiale.

PS 10 (dont 1 enfant qui va arriver mi-octobre)
MS 12
Soit une classe de 22

GS 9 (dont un nouveau, inscrit en août)
CP 10 (dont un nouveau, inscrit en août)
Soit une classe de 19

CE1 13 (dont deux de plus inscrits en août)
CE2 11
Soit une classe de 24

CE2 7
CM1 15
Soit une classe de 22

CM2 23
Classe simple niveau de 23

Pas de changement dans les protocoles sanitaires hormis le fait que les enfants peuvent quitter le masque en extérieur.

Le toit a été entièrement refait pendant les vacances scolaires, la livraison des travaux a été faite dans le respect du délai demandé au prestataire, soit avant la rentrée. Un beau travail, bien mené, malgré les intempéries.

Les travaux intérieurs interviendront prochainement, sur des périodes hors scolaires comme nous nous y sommes engagés. Ils pourraient débiter en priorité dans le secteur des sanitaires, plus impactés par les infiltrations, les autres suivront au fur et à mesure.

Nous avons également profité des vacances pour installer des détecteurs de fumée en complément des boîtiers existants, selon les préconisations qui avaient été faites,

La classe de CP est maintenant équipée d'un tableau numérique et 2 nouvelles tablettes, 3 PC ont également été changés, dans le cadre du plan de relance numérique.

Les demandes récurrentes pour installer un panier de basket sous le préau sont définitivement rejetées en raison des normes de sécurité liées aux infrastructures scolaires. L'équipe enseignante réfléchit à d'autres projets.

Illuminations

Comme cela avait été évoqué, nous souhaitons faire évoluer les illuminations 2021.

Suite aux demandes de devis, il a été décidé de commander un arbre lumineux pour remplacer l'if qui se trouvait à côté de l'église et qui a été abattu. Il faudra prévoir un socle béton et la modification du branchement électrique, étude en cours.

Les arbres se trouvant à côté du four d'Alex sont fragiles et les boules que nous accrochons habituellement cassent les branches. Aussi, nous commanderons de nouvelles suspensions plus légères pour les décorer.

Une quinzaine de boules sont défectueuses mais les structures sont en bon état. Nous achèterons des guirlandes pour les remettre en état.

L'ours polaire sera déplacé dans le parc Château Covet, devant la salle polyvalente afin d'être plus visible.

Toutes les décors bleues seront concentrées sur l'école, le parc loisirs et la rue Jobin pour davantage d'harmonie.

La façade de la mairie devrait être éclairée en rouge (sous réserve du coût de modification des programmes), des boules supplémentaires seront accrochées sur l'auvent et le sapin se trouvant dans la cage d'ascenseur sera illuminé en rouge et blanc.

Les arbres de la grande rue d'Alex sont fragiles et peu fournis. Un devis sera demandé à Blachère pour de nouvelles décorations sur poteaux, prévoir les systèmes d'accroches.

Fête du Village

Contrairement à l'année dernière, les protocoles en vigueur nous permettent cette année d'organiser notre fête.

Les présidents d'associations qui ont émis quelques réserves concernant la logistique, ont été rassurés par le fait que la municipalité prenne en charge le contrôle des passes sanitaires, étape obligatoire pour tout rassemblement avec de la restauration et des buvettes.

Le parc Château Covet sera clôturé et 2 vigiles assureront les contrôles, ce qui nous exemptera du port du masque dans l'enceinte de la manifestation.

La Fête du Village adoptera un nouveau format car, même si les bénévoles restent volontaires et actifs, certaines associations seront moins représentées et le Grobbes n'est pas en capacité de faire la tartiflette. Aussi, pour éviter les frais engendrés par une éventuelle annulation, il a donc été décidé d'opter pour un pique-nique à l'issue de l'apéritif offert par la municipalité comme habituellement, et toujours très apprécié. Chacun pourra poursuivre la journée autour de son repas tiré du sac, mais les associations vendront toutes sortes de boissons, les crêpes, gaufres, hot dog et barbes à papa pour assurer buvette et snack en parallèle.

Des animations gratuites pour les enfants seront proposées (bowling, casse-boîtes, pêche aux canards...)

Le samedi 11/09 la marche (environ 2h) sera organisée par les chasseurs avec collation à la cabane. Accessible à tous, et gratuite, sans restrictions sanitaires. Départ à 14h devant la mairie.

Prochaines réunions (dates à confirmer) :

- Mardi 28 septembre à 19h
- Mardi 26 octobre à 19h : préparation Noël
- Mardi 7 décembre à 18h : décoration du sapin

4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :

Ambroisie : Sébastien Brulhart, l'un de nos référents ambroisie, a détecté et arraché des plants route d'Ijean mais également à la sortie d'Ijean ainsi que le long de la voie douce, en grande quantité. Les signalements ont été faits sur le site internet dédié. Un très grand nombre de plants ont également été détectés toujours le long de la voie douce à Martignat en direction de Montréal-La-Cluse. Sébastien Brulhart a appelé la mairie de Martignat pour signalement.

SR3A : Sébastien Brulhart a téléchargé une application (DRY RIVERS) répertoriant les points critiques des rivières. Une photo hebdomadaire doit être téléchargée sur le site au niveau des points critiques (bief juste avant la voie ferrée), afin que le SR3A puisse avoir l'évolution de l'écoulement des rivières dans les zones à problème. Madame le Maire rappelle que la lettre d'information diffusée début août expliquait le rôle d'entretien qui incombe aux riverains des berges. Certains riverains ont réagi et effectué des travaux, d'autres non. Ces derniers recevront prochainement un courrier de la Commune leur rappelant leurs obligations.

Illuminations : voir compte rendu commission ASAC.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : d'ici fin septembre, les cellules seront convoquées une par une pour présenter le résultat du travail de la commission et apporter des suggestions ou faire des observations.

Schéma communal de défense incendie : comme prévu, une réunion a eu lieu -le 1^{er} septembre - avec le lieutenant Monastiri, du SDIS, afin d'évoquer tous les points relevés par la SAUR nécessitant une attention particulière. Suite à cet échange, Hervé Amiot a effectué plusieurs mètres sur place, ce qui a permis d'éliminer la majeure partie des observations. Notre réseau de défense incendie est très satisfaisant et ne nécessitera que quelques travaux d'amélioration qui seront chiffrés et programmés dans la foulée. Dans cette perspective, Hervé Amiot va faire un retour à la SAUR afin de finaliser le rapport et obtenir une estimation des travaux. L'arrêté municipal arrêtant la défense incendie pourra être pris dans la foulée.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

Cession de terrain à la SA Auto-école Barni et constitution de servitude à titre onéreux sur voie privée communale pour la parcelle B 130 ; complément à la délibération du 20 juillet 2021.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 20 juillet 2021 pour la cession d'une parcelle communale à la SA Auto-école Barni ainsi que la constitution d'une servitude de passage à titre onéreux sur une voie privée communale.

Madame le Maire explique que la présente délibération a pour objet :

. de rectifier une erreur matérielle dans la délibération du 20 juillet 2021.

. de préciser le montant de l'indemnité de servitude sur la base des devis des travaux évoqués dans la délibération du 20 juillet 2021.

- La rectification d'erreur matérielle est la suivante : la parcelle cédée est la parcelle B491p, devenue B 619, d'une superficie de 359 m² et non de 367 m² ce qui porte le montant de la cession à 1 077 € au lieu de 1 101 €.

- L'indemnité de servitude est évaluée à 5 500 € TTC sur la base de devis fermes établis, par des professionnels, pour le compte de la Commune.

Ce montant se décompose comme suit :

- 5 130.00 € TTC pour la partie clôture, portail, déplacement de la barrière. Les travaux de fourniture et de pose sont inclus.

- 370.00 € TTC pour la fourniture et pose d'un panneau « Voie Privée ».

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

. de rectifier l'erreur matérielle telle que décrite ci-dessus.

. de fixer l'indemnité de servitude à titre onéreux à 5 500.00 €, ce montant devant être versé à la commune à la signature de l'acte.

. de préciser que les autres termes de la délibération du 20 juillet 2021 demeurent valables.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article, 1383 du code général des impôts,

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

. de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que notre Commune a décidé de confier la gestion du service de gestion des chats errants à la Communauté d'Agglomération du Haut Bugey (HBA) , pour une durée de 2 ans.

La convention de prestation de service entre la commune et l'agglomération a déterminé les modalités financières et administratives de la mission de capture, transport chez le vétérinaire, puis de relâche.

Les frais vétérinaires d'identification et stérilisation sont à la charge directe de la commune mais peuvent faire l'objet d'une participation financière de 50% de la fondation 30 Millions d'Amis appliquée sur un coût de base :

. 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD.

. 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD.

Une convention entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis doit être signée.

Il faut estimer le nombre de chats susceptibles d'être concernés.

En concertation avec le refuge animalier de Haut Bugey Agglomération, qui a contacté les personnes ayant signalé des chats errants, nous pouvons estimer ce nombre à 10 spécimens. La campagne de trappage doit avoir lieu fin septembre – début octobre 2021.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis en vue du remboursement de 50 % des frais vétérinaires de stérilisation des chats dans le cadre de la campagne de trappage susvisée.

. d'autoriser Madame le Maire à effectuer tous autres actes nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Informations communales et communautaires

. Communales :

Cet été, nous avons de nouveau constaté des incivilités récurrentes dans plusieurs secteurs.

A Ijean, aux quatre Ponts, des détritrus jonchent le sol régulièrement, du sucre a été déversé dans la fontaine.

Le lavoir sous l'église est squatté et dégradé : des tuiles ont été cassées, des déchets sont également abandonnés.

Les auteurs de ces dégradations seront sanctionnés de façon systématique.

La cellule « participation citoyenne » va être réunie en novembre, pour faire l'habituel point annuel en présence des services de la Gendarmerie.

. Communautaires

. Travaux de création du réseau de transfert des eaux usées de la Commune de Martignat jusqu'à la station d'épuration de Groissiat : une réunion de présentation d'un nouveau projet a eu lieu le 26 juillet dernier. Le comité de pilotage du projet de HBA doit se prononcer en octobre lorsque l'enveloppe financière aura été estimée.

Quel que soit le projet retenu, les travaux passeront par Groissiat notamment par le secteur de la rue Jobin près du parc de Nerciati. Ainsi, les travaux d'aménagement de la rue Jobin ne pourront pas être programmés avant 2023 au minimum.

Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : lundi 04 octobre à 18h30.

- Travaux – Forêt : mardi 05 octobre à 18h30.

- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication mardi 28 septembre à 18h30.

- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : jeudi 30 septembre à 18h30.

. Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 12 octobre à 19h00

La séance est levée à 21h15.

**Le secrétaire de séance
Sébastien BRULHART**

